

Lettre d'information

Procédures d'orientation et d'affectation

Etude des vœux d'orientation (Type de formation choisie 2GT, 2nd PRO, 1^{er} CAP) par le conseil de classe du 2nd semestre –

Vœux à saisir dans le téléservice ORIENTATION du 9 mai au 29 mai 2022

DE MANIERE GENERALE

Pour rappel, jusqu'à 3 vœux sont possibles : 2nd PRO ; 2nd GT ; 1^{er} CAP. Les demandes sont formulées par les familles dans [le téléservice « Orientation »](#). Il est naturellement possible de n'en renseigner qu'une parmi les trois. Seules les voies d'orientation demandées sont étudiées en conseil de classe qui formule un avis : favorable ou défavorable.

SUR une demande de SECONDE GT

Si le conseil de classe du 2nd semestre formule un avis favorable à une 2GT alors le choix d'orientation de la famille est validé. **En cas de désaccord, la famille prend RDV, à l'issue du conseil de classe, au plus vite (9-10 juin) avec le Chef d'Établissement.** Si aucun accord n'est trouvé à l'issue de ce rendez-vous, le dossier de l'élève sera étudié en commission d'appel qui statuera. Finalement, la voie d'orientation dépendra ensuite de la décision de Madame la Directrice Académique de l'Isère.

SUR demande de SECONDE PRO OU de première année de CAP

Même lorsque l'avis du conseil est favorable, cela ne signifie pas que la section demandée sera accordée. **L'affectation dépend ensuite des capacités d'accueil de chaque filière.**

Etude des vœux d'affectation (établissement dans lequel l'élève souhaite être scolarisé(e) à la rentrée prochaine) –

Vœux à saisir dans le téléservice AFFECTATION du 9 mai au 29 mai 2022

La famille formule **jusqu'à 10 vœux d'affectation** qui doivent correspondre à la décision d'orientation. Elle le fait au travers du [téléservice SLA \(Service en ligne Affectation\)](#). **Le conseil de classe ne donne pas d'avis sur les vœux d'affectation (lycées demandés). Ces vœux d'affectation sont étudiés exclusivement au niveau des services académiques.**

Aussi, quelques conseils pour la saisie des vœux d'affectation (SLA) :

- **Faire plusieurs vœux en les classant par ordre de préférence.**
- **Se rapprocher de la direction de l'établissement, du professeur principal, de la PsyEn (Mme LUTTRIN) qui pourra vous conseiller quant à la meilleure stratégie à avoir pour l'ordre des vœux.**
- **Attention certaines sections sont très demandées. Pour les connaître renseignez-vous.**

UNE FOIS QUE L'ELEVE EST AFFECTE (2NDE PRO / 2NDE GT / CAP) (résultats connus des familles le 1^{er} juillet dans les téléservices) :

- Il est obligatoire de procéder à l'inscription administrative dans le lycée obtenu.
- Si vous ne procédez pas à l'inscription dans les délais demandés, votre enfant pourra être considéré comme démissionnaire et sa place sera attribuée à un autre élève.
- Bien consulter les dates d'inscription de chaque établissement dans le téléservice.

La [connexion aux téléservices](#) se fait comme décrit ci-contre

COMMENT DEMANDER SA VOIE D'ORIENTATION APRÈS LA 3^e ?

**DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR
VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?**
De votre identifiant et mot de passe
de votre compte EduConnect
ou utilisez France Connect.
Plus d'informations au verso.

INTENTIONS D'ORIENTATION Du : 01/01/2022 Au : 31/01/2022

Conseil de classe du 2^e trimestre/1^{er} semestre : 15/02/2022

1 Avant le conseil de classe

Connectez-vous au portail Scolarité Services : teleservices.education.gouv.fr

Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre intention d'orientation parmi les possibilités suivantes** : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP. Vous pouvez saisir jusqu'à trois intentions d'orientation par ordre de préférence.

2 Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accusé réception**.

CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION Du : 09/05/2022 Au : 29/05/2022

Conseil de classe du 3^e trimestre/2nd semestre : 07/06/2022

3 Avant le conseil de classe

Connectez-vous à Scolarité Services pour **saisir votre choix d'orientation**.

Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix en les classant par ordre de préférence.

En parallèle, dans Scolarité Services (service Affectation post-3^e), saisissez les demandes de formations et d'établissements dans lesquels vous souhaitez que votre enfant ait une place à la rentrée 2022.

4 Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse** :

D'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation.
Pas d'accord : le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.

Attention : la décision d'orientation définitive doit être compatible avec la formation demandée pour l'affectation.

AFFECTATION ET INSCRIPTION

5 De fin juin à début juillet

Connectez-vous à Scolarité Services pour prendre connaissance de la notification d'affectation et inscrire votre enfant dans son futur établissement.

Toute l'information sur education.gouv.fr/orientation3e

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



EduConnect

Activez votre compte **EduConnect** ou utilisez FranceConnect pour profiter du portail Scolarité Services.

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est le compte qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements pour suivre la scolarité de vos enfants.



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux démarches en ligne comme l'inscription au collège ou au lycée,
- au livret scolaire de vos enfants,
- à l'espace numérique de travail (ENT)

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte EduConnect ou avec FranceConnect sur teleservices.education.gouv.fr



Pour activer votre compte, vous avez besoin du numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription de vos enfants.



Une fois que votre compte est activé, vous accédez aux services et démarches en ligne associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la plateforme d'assistance nationale est à votre disposition.



En ligne à l'adresse : assistanceteleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au 0809 54 06 06 du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h (heure de Paris) (prix d'un appel local)